

## Prescilia Couaraze

**De:** Fabrice POLIZZI <fabrice.polizzi@cde.nc>  
**Envoyé:** vendredi 6 juillet 2018 18:07  
**À:** Prescilia Couaraze  
**Cc:** David WEISZ; Etienne VELUT; Jacques HOORELBECK; 'Marion CLEMENT' (marion.clement@mairie-dumbea.nc); Patrice Hervouet; Quentin SALASCA; Richard VITTORI; Venetia GANE; Frédéric CESA  
**Objet:** RE: PAC STEP Dbéa2 accès temporaire chantier SPANC  
**Pièces jointes:** PAC Step Dbea2 chantier Spanc SECAL 2201618.pdf

Bonsoir Prescilia,  
Je vous transmets donc officiellement le Porté A Connaissance (PAC) pour le chantier SPANC.  
Une version par courrier vous sera transmise la semaine prochaine.

Cdt,

**Fabrice POLIZZI**

Responsable d'Agence Assainissement



Calédonienne  
des Eaux



SUEZ

13, rue Edmond Harbulot - PK6  
BP 812  
98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie  
Tél. +687 41 37 60  
Mob. +687 79 96 72  
Fax. +687 43 81 28  
[fabrice.polizzi@cde.nc](mailto:fabrice.polizzi@cde.nc)

PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉ LE : 17 AOUT 2018										
	N° 21385-2018										
	Dir	CM Conseil Scient.	CM Code ENV	CM Projets Transv.	CE Com	SGN	SAF	SICIED	SCBT	PPRB	PZF
AFFECTÉ											
COPIE											
OBSERVATIONS	✓ 20/08 BICPE / PC 21/08 FL										

N°: 21935-2018/J-ARV

**De :** Prescilia Couaraze <prescilia.couaraze@province-sud.nc>  
**A :** Fabrice POLIZZI <fabrice.polizzi@cde.nc>  
**Cc :** Etienne VELUT <Etienne.VELUT@secal.nc>, Quentin SALASCA <Quentin.SALASCA@cde.nc>, David WEISZ <david.weisz@ville-dumbea.nc>, "Jacques HOORELBECK" <jacques.hoorelbeck@cde.nc>, "'Marion CLEMENT' (marion.clement@mairie-dumbea.nc)" <marion.clement@mairie-dumbea.nc>, "Richard VITTORI" <Richard.VITTORI@secal.nc>, Patrice Hervouet <patrice.hervouet@province-sud.nc>, Venetia GANE <venetia.gane@ville-dumbea.nc>  
**Date :** 27/06/2018 11:08  
**Objet :** RE: PAC STEP Dbéa2 accès temporaire chantier SPANC

Porté à connaissance - STEP Dumbéa 2 - 24 000 eH  
Calédonienne Des Eaux



NOUVELLE-CALEDONIE

CALEDONNIENNE DES EAUX

**PORTÉ A CONNAISSANCE STATION D'EPURATION  
DE DUMBEA COMMUNE DE DUMBEA**

## **SOMMAIRE :**

A.	PRESENTATION DU PROJET DE PORTÉ A CONNAISSANCE	- 3 -
1.	Objet du porté à connaissance :	- 3 -
2.	La zone étudiée :	- 3 -
B.	PRESENTATION DE CHEMIN D'ACCES AU CHANTIER SPANC	- 4 -
C.	IMPACTS DE CE DISPOSITIF D'ACCES TEMPORAIRE PENDANT LE CHANTIER SPANC	- 5 -
1.	Sécurité :	- 5 -
2.	Equipement :	- 5 -
D.	CONCLUSION:	- 6 -

## A. PRESENTATION DU PROJET DE PORTÉ A CONNAISSANCE

### 1. Objet du porté à connaissance :

Pour faire suite à la demande de la SECAL dans la cadre du chantier de déplacement de la SPANC, il a été convenu que pour la durée du chantier (5 mois) l'accès des véhicules et engins dédiés à ce chantier se ferait au travers de la route interne de la STEP Dumbéa2 selon les modalités détaillées ci-après.

Cette disposition permettra à la SECAL d'exécuter en parallèle les travaux de VRD pour l'accès à la future SPANC sans pour autant retardé le chantier de déplacement de cette dernière et permettre également de maintenir le calendrier de réalisation par la SECAL de la TC2 STEP Dumbéa2.

### 2. La zone étudiée :

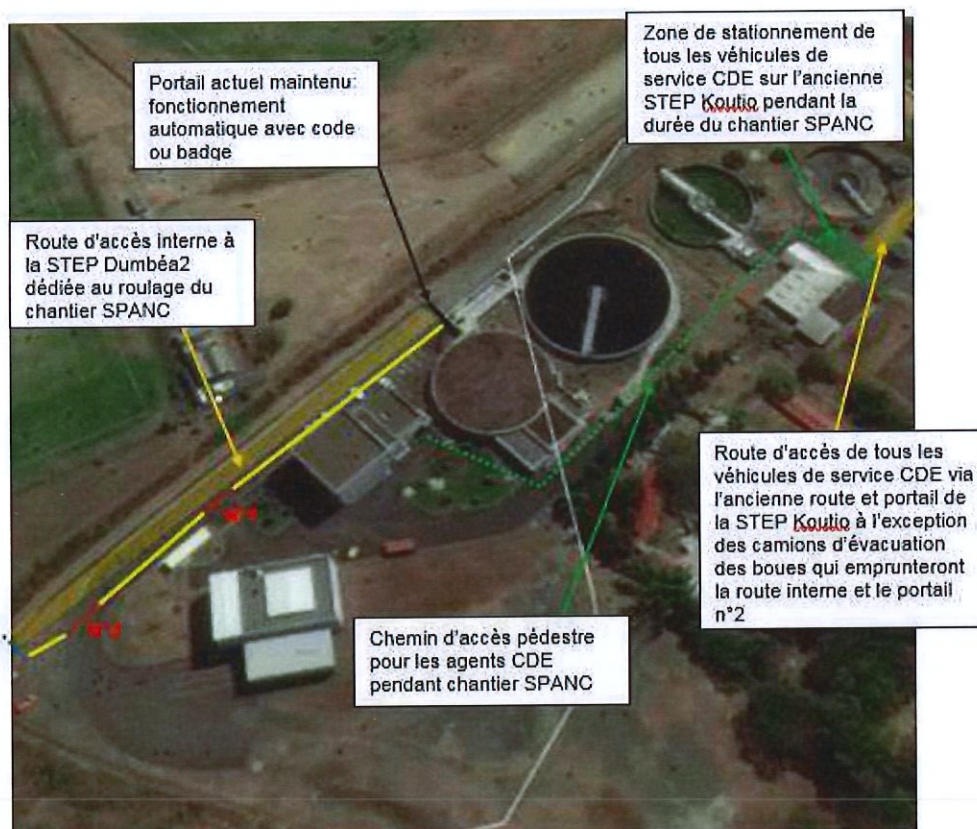
Situé sur la commune de Dumbéa, le site de la STEP Dumbéa2 est localisé par un rectangle jaune avec le site de la future SPANC matérialisé par un rectangle rouge.



Figure 1 : Contexte géographique de la station d'épuration Dumbéa 2 et de la future SPANC

## B. PRESENTATION DE CHEMIN D'ACCES AU CHANTIER SPANC

Schéma de mise en place de barrières & portails provisoires dans le cadre du chantier de déplacement de la SPANC par la SECAL



### Légende :

- Portail existant permanent d'accès à la STEP Dumbéa2
- Barrière provisoire standard (hauteur : 2,2 m) installée par la SECAL
- ..... Portail provisoire installé par la SECAL (hauteur 2,2m) avec fermeture par cadenas CDE
- ..... Portail provisoire d'accès au chantier SPANC installé par la SECAL

Porté à connaissance - STEP Dumbéa 2 - 24 000 eH  
Calédonienne Des Eaux

La barrière temporaire installée le long de la STEP Dumbéa2 par la SECAL ainsi que les deux portails provisoires devront respecter une hauteur minimum de 2,2m et avoir une configuration similaire à la photo ci-dessous :



## **C. IMPACTS DE CE DISPOSITIF D'ACCES TEMPORAIRE PENDANT LE CHANTIER SPANC**

### **1. Sécurité :**

Le risque d'accident dû à la circulation sur la route interne à la STEP Dumbéa2 est à prendre en compte. Une sensibilisation par la SECAL devra être faite aux entreprises intervenant dans la cadre du chantier SPANC. Une signalisation pour respecter une vitesse maximum de 20 km/h sur cette voie d'accès interne devra être installée par la SECAL.

La SECAL veillera également à fournir des badges d'accès temporaires aux entreprises pour le portail principal d'accès à l'entrée de la STEP Dumbéa2.

### **2. Equipement :**

La SECAL s'engage à restituer une route d'accès interne à la STEP Dumbéa2 en l'état constaté au démarrage des travaux. Le cas échéant la SECAL s'engage à effectuer les travaux nécessaires concernant les dommages éventuels occasionnés à la route interne de la STEP Dumbéa2.

## **D. CONCLUSION:**

La mise en place de ce dispositif d'accès temporaire au chantier de la SPANC pendant une durée d'environ 5 mois devra respecter toutes les dispositions prescrites dans ce PAC.  
Une réunion avec la SECAL, la Ville de Dumbéa, la DENV et la CDE sera programmée à l'issue de ce chantier.